

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt deux, le 17 février à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 13

Nombre de présents : 10

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, HUMBERT Régis, GODET Arnaud, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, GENTIL Dominique.

Absents excusés : CICORELLA Sébastien (pouvoir à FAVRE-PETIT-MERMET Patricia), ROMATIF Julien (pouvoir à GENTIL Dominique), GUERRERO Elisabeth (pouvoir à MERCIER Serge).

Date de la convocation : 10 février 2022

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

Objet de la délibération : Approbation du compte administratif 2021

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021, présenté, au nom de la commission finances, par Monsieur GAS Marcel, 2^{ème} Adjoint, qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	398 608.64 €	545 314.48 €
Investissement	506 399.60 €	337 159.85 €

Hors de la présence de Monsieur Serge MERCIER, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte administratif du budget communal 2021, 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 17 février 2022

Le Maire,
Serge MERCIER

